Note de synthèse

REFERENCES

- LEVY, M. et JOUYET, J-P., 2006, « La croissance de demain », in *L'économie de l'immatériel*, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris, Première partie : chapitre 1 et deuxième partie : chapitre 1.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVEOPPEMENT ÉCONOMIQUES, 1996, L'économie fondée sur le savoir, Paris, Chapitres 1 ; 2 et 3.
- VICENTE, J., 2003, Économie de la connaissance, Institut d'Études Politiques de Toulouse, cours en ligne (http://badjoke.demic.eu), Chapitres 1; 2; 3; 4; 6; 7; 9 et 10.
- VIGINIER P., 2002, La France dans l'économie du savoir pour une dynamique collective, Paris, Chapitres 1 ; 7 et 8.

Table des matières

| Note de synthèse | . 1 |
|---|-----|
| Introduction | . 2 |
| L'économie du savoir : une prise en compte récente | . 2 |
| Le rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) | . 2 |
| Une avancée en cinq ruptures | . 3 |
| Une source de croissance | . 3 |
| Une économie aux enjeux pluriels. | . 4 |
| Investir dans l'économie de l'immatériel | . 4 |
| Vers l'innovation. | . 4 |
| Repenser les entreprises. | . 5 |
| Des limites à repenser. | . 6 |
| La place de la France dans l'économie du savoir. | . 6 |
| Une rentabilité impossible à mesurer | . 6 |
| Bien public ou bien privé ? | . 7 |
| Conclusion | . 8 |

Introduction

L'économie du savoir est née de la fusion entre le capital intangible (éducation, formation, etc.) et les nouvelles technologies. Depuis les années 1980, le monde connait une révolution technologique : les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont fait peau neuve et permettent désormais de rendre l'information accessible à tous et rapidement (I). L'économie de la connaissance a puisé dans cette avancée pour se développer à son tour et devenir un tremplin de croissance pour les entreprises qui ont su se réorganiser (II). Cependant, l'accès à l'information est à différencier de la connaissance acquise. Dans ce domaine, entre les pays en retard et la question du bien public ou privé, l'économie de la connaissance trouve ses limites (III).

L'économie du savoir : une prise en compte récente.

Le rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Selon P. VIGINIER (2002), il ne faut pas négliger le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'entrée dans l'économie du savoir. L'auteur note que dans les années 1980, les NTIC se sont développées et ont été le facteur de l'émergence de l'économie du savoir. Les NTIC représentent, pour lui, l'accélération du rythme de l'innovation, un support de production plus collectif et interactif et une baisse des coûts de transmission, de stockage et de codification. Ces trois facteurs sont pour P. VIGINIER, des piliers dans la transmission du savoir.

J. VICENTE (2003) rend compte de l'importance des NTIC en ce qui concerne le stockage des savoirs, et leur diffusion. Pour l'auteur, grâce à l'avancée des NTIC, les individus peuvent transmettre leurs savoirs de deux manières : de la personne vers le papier comme en parle J. VICENTE, c'est-à-dire que la personne peut saisir sur clavier les informations dont elle dispose pour en faire disposer le plus grand nombre, soit de l'individu à l'individu. Même si les personnes ne se voient pas, un entretien est possible entre-elles par le biais des NTIC. De ce fait, l'auteur indique que les NTIC sont utiles à la fois dans le stock de données en incitant à

encoder les informations et à la fois dans la communication en incitant les gens à discuter entre eux. Pour l'auteur, l'économie se dématérialise, il faut donc stocker l'information pour la rendre plus pertinente. Il insiste également sur le fait que le savoir peut être accessible à tous, notamment grâce à la numérisation des cours. Ainsi, les NTIC sont un moyen d'organisation original et peuvent permettre une vitesse de changement.

Quant à l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) (1996), elle mentionne que la révolution numérique a accentué l'évolution vers la codification du savoir et a modifié la part du savoir codifié et la part du savoir tacite dans le fond global du savoir de l'économie.

Une avancée en cinq ruptures.

Selon M. LEVY et J. JOUYET (2006), le développement des NTIC a causé quatre ruptures depuis les années 1980. Les auteurs parlent d'une « révolution industrielle ». Les NTIC permettent tout d'abord de sortir de l'ancien modèle de l'entreprise unique. A présent les activités et les fonctions sont multipliées. Ensuite, les NTIC permettent de suivre les clients plus personnellement grâce aux logiciels de suivies. Puis, l'affirmation d'internet permet des liens de ventes intermédiaires. Ce n'est plus l'aspect physique qui compte. Enfin, les NTIC permettent aux entreprises de s'ouvrir, et de cumuler des partenaires et des alliances.

Une source de croissance.

Les auteurs M. LEVY et J. JOUYET (2006) mentionnent que depuis les années 1980, la croissance puise sa source dans l'économie immatériel : savoirs, connaissances, contacts, organisations, recherches, etc. sont les acteurs des entreprises. Les entreprises investissent de plus en plus dans la part immatérielle, plus que dans la part matérielle. Elles investissent davantage dans la création de savoirs pour développer leur potentiel. L'économie du savoir, représente, pour les deux auteurs, une source de croissance qui passe de la logique de reproduction à la logique d'innovation. Ce phénomène créé une compétitivité croissante entre les entreprises.

Selon le rapport de l'OCDE (1996), l'économie du savoir permet une croissance sur plusieurs domaines : la place de l'entreprise sur le marché et la création d'emploi. À l'image des entreprises allemandes et américaines qui ont investi dans l'économie du savoir, les résultats montrent que leur potentiel a évolué plus que la moyenne des autres pays.

Une économie aux enjeux pluriels.

Investir dans l'économie de l'immatériel.

Bien que les NTIC aient joué un rôle important dans la diffusion de la connaissance, elles ne sont pas, selon le rapport de l'ODCE (1996) les connaissances pures. Pour que les connaissances soient acquises par d'autres membres que l'individu qui les détient, il faut non seulement les transmettre, à l'aide des NTIC mais aussi veiller à ce qu'elles soient comprises. Pour ce faire, les entreprises investissent dans l'économie immatériel : formation, cours, stages, etc.

Selon P. VIGINIER (2002), c'est la capacité d'investissement immatériel et d'innovation qui est aujourd'hui à l'origine de la création de la valeur.

Vers l'innovation.

Selon M. LEVY et J. JOUYET (2006), la place accordée à l'innovation ne date pas des années 1980. Dès 1920 J. SCHUMPETER, avait souligné l'importance de l'innovation dans la croissance. Cependant depuis que la France a rattrapé son retard technologique par rapport aux États-Unis, l'innovation est passée d'une place importante à une place centrale et a investi dans les secteurs de l'entreprise. Afin de rattraper ses voisins allemands et américains, l'auteur indique que la France fait une large place à l'imitation des progrès technologiques et elle doit donc miser sur l'économie immatériel par le biais des formations. Pour les deux auteurs, l'innovation repose sur non plus seulement sur la création d'un produit mais sur tout le concept de commercialisation, organisation et travail qu'il sollicite. L'OCDE, dans son rapport, rejoint

cette idée en mentionnant que l'investissement dans l'économie du savoir permet de créer de nouveaux produits et de nouveaux procédés.

Quant à P. VIGINIER (2002), il pense que l'économie du savoir repose sur l'innovation, le mode de production des savoirs mais aussi les externalités des connaissances. Pour qu'il y ait une évolution dans la croissance il faut que les acteurs développent leur capacité de connaissance. Pour lui, qui détient l'économie de la connaissance détient la connaissance du changement.

Repenser les entreprises.

Selon P. VIGINIER (2002), le processus d'apprentissage passe par un processus de transmission. Pour ce faire il parle d'un système non plus vertical (au sein de l'entreprise) mais horizontal (entre partenaires). Les entreprises font appel à des partenaires extérieurs pour obtenir des compétences périphériques. Des liens de coopération inter-entreprises se forment. Ils renforcent d'une part la base de compétences spécifiques et d'autre part ils combinent cette base avec les compétences d'une autre entreprise. Cet externalisation est, selon cet auteur, le maitre mot de la réussite. C'est un processus qui demande un investissement dans un premier temps de la part de l'entreprise en demande, mais qui lui sera bénéfique par la suite. Ainsi, l'auteur souligne cet investissement à court terme pour une rentabilité à long terme.

Pour J. VICENTE (2003) aussi le processus de formation dans l'économie du savoir n'est pas linéaire. Les entreprises doivent repenser leur mode d'organisation, obsolète, pour s'investir dans l'économie du savoir. Elles doivent faire interagir tous les secteurs et les acteurs entre eux. Le plus important, pour l'auteur, est de repenser dans un premier temps l'organisation interne et les relations extérieurs. Pour donner un exemple de réorganisation interne, l'auteur s'appuie sur les entreprises qui doublent leurs postes d'ingénieurs avant les départs à la retraite. Grâce à ce système, les nouveaux ingénieurs bénéficient de la transmission de leurs prédécesseurs.

Les propos de l'OCDE (1996) rejoignent ceux des deux auteurs. Ils préconisent que le modèle d'innovation recherche → développement → production → commercialisation ne soit non plus linéaire mais interactif. Ce système permettrait d'améliorer la diffusion du savoir, de mettre en valeur le capital humain et de favoriser l'évolution des modes d'organisation.

Des limites à repenser.

La place de la France dans l'économie du savoir.

En raison du système éducatif dont elle fait bénéficier les étudiants, M. LEVY et J. JOUYET (2006) dénoncent une France en retard en matière d'économie du savoir. L'économie de la connaissance est vue comme un secteur de créativité collectif et individuel, or la France ne s'illustre dans aucun de ces deux domaines. D'une part les établissements n'ont pas les moyens de développer leurs enseignements au service de la technologie, d'autre part, la capacité des élèves à entreprendre est devancée par celle d'apprendre par cœur. En France, selon les auteurs, on mise davantage sur la mémorisation que sur l'anticipation. Selon eux, les étudiants français ne sont pas non plus sujets à la mobilité et donc à la polyvalence, or les secteurs de l'économie du savoir vont solliciter de plus en plus d'étudiants polyvalents. Un autre facteur, non négligeable, celui des différences sociales. Encore en France les auteurs dénombrent les réussites scolaires en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents.

P. VIGINIER (2002) en mesure les conséquences dans les entreprises : la France a des difficultés pour innover avec des partenaires extérieurs. En effet, par manque d'une culture coopérative elle se base sur le noyau de son entreprise et ne connait pas la perspective de discuter avec les autres. Quand l'économie du savoir est intégrée, les entreprises entrent dans une phase de production plus intense. La France s'essouffle en progrès scientifiques, ce qui montre que le système n'est pas encore intégré. Ceci explique la difficulté des Petites Moyennes Entreprises (PME) à s'insérer sur le marché du travail.

Une rentabilité impossible à mesurer.

Il est difficile de mesurer l'économie du savoir quand aucun indicateur précis, si ce n'est la comparaison avec d'autres pays n'existent pour le moment. M. LEVY et J. JOUYET (2006) parlent d'une économie « incertaine » et « moins prévisible ». L'économie du savoir implique des coûts dont on ne peut finalement mesurer la rentabilité. L'élargissement du réseau de

l'entreprise par le bais des partenaires peut aussi être une ombre à la visibilité et aux démarches de l'entreprise dans un projet.

Pour l'OCDE (1996), dans cette économie fondée sur le savoir, le savoir lui-même est particulièrement difficile à quantifier et à apprécier. L'apport de connaissances nouvelles est généralement bénéfique aux entreprises, seulement, on ne peut pas mesurer l'impact réel. À la différence du matériel, dans l'immatériel il n'existe pas de modèle qui puisse quantifier le gain car le savoir n'est pas une donnée fixe. Selon le contexte la nouvelle idée aura plusieurs impacts que l'on ne peut pas prévoir à l'avance. L'OCDE indique également deux autres facteurs qui prouvent que l'économie du savoir n'est pas mesurable, c'est que le savoir n'a pas de prix fixe et que on ne sait pas si d'une part l'information sera transmise dans son intégralité et d'autre part si l'information sera comprise dans son intégralité.

Bien public ou bien privé?

L'OCDE (1996) souligne la place prépondérante du domaine scientifique dans le roulement du savoir. Cependant, son degré d'implication dans l'innovation n'étant pas mesurable, le rapport interroge sur la justification du financement des recherches. L'apport de la connaissance scientifique est difficile à mesurer, car, indique l'OCDE, beaucoup de publications scientifiques sont en libre circulation, les résultats ne sont pas directement exploitables dans l'innovation, enfin, s'il n'y avait pas de recherches, des financements plus importants devraient être réalisés afin de trouver les résultats par un autre biais que la recherche. Pour l'OCDE, que la science soit un domaine de l'économie de la connaissance est vrai, qu'elle soit un domaine privé à financer rester à prouver.

- P. VIGINIER (2002) s'interroge aussi sur l'ambiguïté du bien public ou privé que représente l'économie du savoir. Pour l'auteur, la connaissance est attachée à un individu. La connaissance n'est pas contrôlable, elle ne se détruit pas dans l'usage et elle est cumulative. Pour ces trois raisons, l'auteur pense que l'économie de la connaissance est un bien public.
- J. VICENTE (2003) rejoint les propos de l'auteur mais indique également que le fait que la connaissance n'est pas contrôlable, ne se détruit pas et peut se cumule entraine une forte compétitivité entre les entreprises. De ce fait, les entreprises peuvent adopter deux stratégies possibles : valoriser le capital immatériel en se formant ou réaliser des transactions

marchandes sur la connaissance en vendant leurs savoirs. Ces stratégies feraient alors du domaine de la connaissance un bien privé. Le même auteur dénonce de plus en plus de brevets de de firmes privés qui privatisent la connaissance. Il mentionne la science est un domaine privatisé puisque certaines recherches sont vendues. Pour résoudre ce problème, certaines entreprises s'investissent dans le collectif.

Conclusion

L'apogée des nouvelles technologies de l'information et de la communication a fait naitre en même temps un nouveau mode de pensée, une nouvelle économie : l'économie du savoir. Derrière ce terme vaste, des entreprises ont su déceler un tremplin de croissance. Depuis les années 1980 les modes d'organisations des entreprises changent : on pense interactif plutôt que linéaire, on pense horizontal plutôt que vertical. Les entreprises investissent dans l'immatériel au profit du matériel. L'économie du savoir repose avant tout sur la transmission du savoir entre les entreprises afin d'innover. Innover en matière de produits et innover en matière de processus de création. Cependant, certains pays sont en reste, comme la France, qui a conservé un système éducatif classique et ne s'est pas adaptée entièrement à ces changements. La transmission des connaissances pose aussi le problème de sa privatisation. Changer son mode d'éducation pour une économie qui n'est pas mesurable est-ce justifiable ?